

Tournoi fermé à norme de MI de Rouen 2024

Règlement Intérieur

Article 1 : Présentation

Rouen Echecs organise un tournoi fermé à norme de Maître International du 26 au 30 décembre 2024. Le tournoi a lieu à La Halle aux Toiles, 19 place de la Basse Vieille Tour, 76000 ROUEN.

Ce tournoi est réservé aux 10 joueurs invités par l'organisation. Ils doivent être licenciés A pour la saison en cours à la F.F.E. ou avoir un code FIDE d'une autre fédération reconnue par la FIDE (différent du code FRA, hors RUS et BLR).

Article 2 : Règles et appariements

Les Règles du Jeu sont celles de la FIDE actuellement en vigueur, adoptées par le 93^{ème} congrès de la FIDE (Chennai, Inde), et entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

Les appariements se font au système toutes-rondes avec Tables de Berger, sans protection de club et de famille. Ils sont assistés par ordinateur avec le logiciel PAPI 3.3.8. Les numéros d'appariement sont attribués par l'arbitre par tirage au sort informatique en amont du tournoi.

Remarques :

- Aucun Bye n'est autorisé pendant l'intégralité du tournoi.
- **Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier. Pour pouvoir faire nulle par accord mutuel, il faut jouer au moins 20 coups. En-dessous de ce nombre de coups, il faut le consentement de l'arbitre pour constater la nullité.**

Article 3 : Classement

Le classement s'effectue en fonction du nombre de points de parties obtenu (gain = 1, nulle = 1/2, perte = 0). Le départage en cas d'égalité de points est le Sonneborn-Berger, le nombre de victoires puis la Performance.

Article 4 : Cadence

La cadence de jeu est de **90 minutes + 30 secondes par coup** pour toute la partie.

Article 5 : Arbitrage

Arbitre principale : Loriane LEBRET (IA / AFE2).

Arbitre adjoint : Pierre LARIVIERE (AFO2).

Article 6 : Droits d'inscription et récompenses

L'inscription est gratuite pour les joueurs titrés invités. Elle est de 150€ pour les joueurs candidats à la norme de MI.

Le vainqueur recevra un trophée.

Article 7 : Dates et horaires des rondes

Pointage	Jeudi 26 décembre 2024	De 13h30 à 14h30
Ronde 1	Jeudi 26 décembre 2024	15h00
Ronde 2	Vendredi 27 décembre 2024	09h00
Ronde 3	Vendredi 27 décembre 2024	15h00
Ronde 4	Samedi 28 décembre 2024	09h00
Ronde 5	Samedi 28 décembre 2024	15h00
Ronde 6	Dimanche 29 décembre 2024	09h00
Ronde 7	Dimanche 29 décembre 2024	15h00
Ronde 8	Lundi 30 décembre 2024	08h30
Ronde 9	Lundi 30 décembre 2024	14h30

Un temps de pause minimum de 15 minutes sera respecté entre la fin de la dernière partie d'une ronde et le début de la ronde suivante.

Article 8 : Forfaits

Le délai de forfait est de 1h00, sauf si l'arbitre en décide autrement. Pour signaler un retard exceptionnel, appeler l'arbitre principale au 06.33.75.23.01.

Article 9 : Conduite des joueurs

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des Joueuses et Joueurs d'Échecs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE. Tout manquement à ces règlements pourra être sanctionné.

Tout joueur ayant terminé sa partie devient spectateur pour la ronde en cours. Aucun joueur ni spectateur ne peut intervenir dans une partie sous quelque forme que ce soit. Pendant les rondes, les discussions et lectures sont interdites.

Les joueurs ne sont pas autorisés à quitter le lieu de compétition sans la permission de l'arbitre. Le lieu de compétition est défini comme étant la zone de jeu, les toilettes, la buvette, la zone fumeur située à l'extérieur, et les autres emplacements désignés par l'arbitre. Le joueur ayant le trait n'est pas autorisé à quitter la zone de jeu sans la permission de l'arbitre.

Pendant une partie, il est interdit à un joueur d'avoir sur lui, sur le lieu de compétition, un téléphone ou autre appareil électronique de communication. Il est toléré que de tels appareils soient dans le sac à condition qu'ils soient totalement éteints. Il est interdit à un joueur de transporter un sac contenant un appareil de ce type sans la permission de l'arbitre. S'il est prouvé qu'un joueur a un tel appareil sur lui sur le lieu de compétition, ou que l'appareil produit un son, il perdra sa partie et son adversaire sera déclarée vainqueur.

Les analyses et blitz sont interdits dans la zone de jeu. A la buvette, l'analyse de toute partie en cours est interdite.

Une tenue correcte est exigée sur le lieu de compétition.

L'entrée est libre pour les spectateurs, cependant l'arbitre peut limiter l'accès à la zone de jeu pour assurer le confort des joueurs. **Les prises de photos sans flash sont autorisées durant les 5 premières minutes de chaque ronde puis sont ensuite soumises à l'autorisation de l'arbitre. En dehors de ce cadre, les appareils électroniques sont interdits pour les spectateurs et doivent être éteints.**

Article 10 : Jury d'appel

En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, tout joueur peut saisir le jury d'appel. Il doit cependant continuer la partie en suivant les directives de l'arbitre, puis rédiger une demande écrite d'appel.

Le jury d'appel est constitué par la commission d'appels sportifs de la FFE.

Article 11 : Droit à l'image

Les participants autorisent le club à publier par voie de presse et/ou Internet toute photographie, prise à l'occasion du tournoi, sur laquelle il figure.

Article 12 : Remarques

Les participants acceptent de se soumettre à tout contrôle anti-dopage pratiqué par un médecin agréé et à la demande de tout organisme habilité. L'arbitre se chargera de contacter les joueurs désignés.

Tous les spectateurs et les participants s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur. Tout contrevenant à l'un des points du présent Règlement pourra recevoir un avertissement oral. Deux avertissements oraux signifient l'exclusion immédiate du tournoi.

L'arbitre principale
Loriane Lebre

L'organisateur
Tufek Ababsa